

224C2430  
FR0011289040-OP025-AS12

25 novembre 2024

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**SQLI**  
(Euronext Paris)

1. Banque Degroof Petercam SA a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société SQLI, initiée par la société par actions simplifiée Synsion BidCo, soit du 7 au 22 novembre 2024 inclus, la société Synsion BidCo a acquis, au prix unitaire de 54 €, 278 644 actions SQLI par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.

À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, Synsion BidCo détient 4 501 807 actions SQLI<sup>1&2</sup> représentant 5 820 811 droits de vote, soit 96,44% du capital et au moins 95,54% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

2. La suspension de la cotation des actions de la société SQLI est maintenue dans l'attente de la mise en œuvre du retrait obligatoire.

---

<sup>1</sup> En ce compris la détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 59 991 actions SQLI faisant l'objet de promesses de vente et d'achat conclues avec des actionnaires de SQLI bénéficiaires d'actions gratuites en période de conservation, exerçables à des conditions cohérentes avec le prix d'offre (cf. notamment section 1.3.1. de la note d'information de l'initiateur et D&I 224C2188 du 5 novembre 2024).

<sup>2</sup> Dont 1 250 actions SQLI autodétenues par SQLI et assimilées en application de l'article L.233-9 I, 2° du code de commerce.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 667 856 actions représentant au plus 6 092 758 droits de vote (compte tenu notamment de l'attribution, le 22 novembre 2024, de 1 319 004 droits de vote double aux actions détenues par Synsion BidCo), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.